

**DECISION**

**OBJET : Don d'objets et de documents d'Adrien et Serge Rabut à la communauté urbaine Creusot Montceau / Ecomusée**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.1121-4 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à l'acceptation des dons par les collectivités territoriales,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, devenue exécutoire à compter du 18 juillet 2020, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales"

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur le fait « d'accepter des dons et legs »,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2020 devenu exécutoire le 21 juillet 2020 accordant délégation de signature du président à Monsieur Cyril GOMET, 13ème vice-président en charge du patrimoine,

Considérant qu'Adrien et Serge Rabut (2 rue François Malnoury, 21121 Fontaine-lès-Dijon), propose à la communauté urbaine Creusot Montceau pour l'Ecomusée, de faire don de d'objets et de documents en lien avec la Villa Perrusson,

Considérant que ces objets et documents correspondent aux thématiques déjà abordées par les collections de l'Ecomusée Creusot Montceau sur les établissements céramiques Perrusson Desfontaines à Ecuisses, et que, de ce fait, ils compléteront les collections de l'Ecomusée sur ces thèmes,

Considérant qu'il est de l'intérêt de l'Ecomusée que la communauté urbaine Creusot Montceau acquière ces pièces afin d'enrichir ses collections,

DECIDE ce qui suit :

- D'accepter le don d'agendas, ainsi que d'un carreau de plafond, d'un nuancier et d'un modèle réduit de cheminée produits par les établissements Perrusson Desfontaines, cédés par Adrien et Serge Rabut ;
- De préciser que la liste des documents faisant l'objet du don figure en annexe de la présente décision ;

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

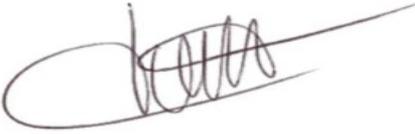
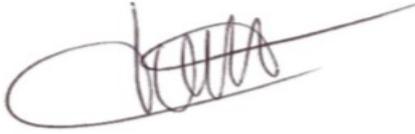
Fait à Le Creusot, le 4 juillet 2022

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 20 juillet 2022  
et publié, affiché ou notifié le 20 juillet 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,  
Cyril GOMET

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,  
Cyril GOMET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, consisting of a large, stylized 'C' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Annexe à la décision n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_

**Objet :** Don d'objets et de documents d'Adrien et Serge Rabut à la communauté urbaine  
Creusot Montceau / Ecomusée

Liste des objets et documents :

- 4 agendas des établissements Perrusson Desfontaines à Ecuisses, années 1930, 1931, 1932, 1934
- Carreau de décors de plafond Perrusson-Desfontaines
- Modèle réduit de cheminée Perrusson-Desfontaines
- Nuancier Perrusson fils et Desfontaines